

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**deliberation :**  
**N° 2014\_24\_3**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille quatorze , le mardi 04 février à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Salle du conseil, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 14 Janvier 2014

Présents :

**Titulaires** : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

**Objet : Demande de subvention au Conseil Général pour l'extension de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de demander une subvention au Conseil Général pour le projet de l'extension de la salle polyvalente pour une création d'un local de rangement à hauteur de 25 % du montant total 71 471,40 € H.T soit 17 867,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de demander une subvention au Conseil Général une subvention d'un montant de 17 867,00 € pour le projet de l'extension de la salle polyvalente pour une création d'un local de rangement;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT